

EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DECISIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Bureau	En exercice	Qui ont pris part à la DECISION
42	37	31

PRESENTS	28
POUVOIRS	3
ABSENTS	6

Vote Pour :	31
Vote Contre :	0
Abstention :	0

BUREAU
SEANCE DU LUNDI 24 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi vingt-quatre février à dix-sept heures, les membres du Bureau de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté d'agglomération, Le Nay - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Paul Salvador, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs, Alain ASSIÉ, Blaise AZNAR, Jean-François BAULES, Mathieu BLESS, Michel BONNET, Paul BOULVRAIS, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Oliver DAMEZ, Isabelle FOUROUX-CADENE, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOËT, Michelle LAVIT, Christian LONQUEU, Michel MALGOUYRES, Bernard MIRAMOND, Francis MONSARRAT, Régine MOULIADE, Pascale PUIBASSET, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, Claire VILLENEUVE

Excusés ayant donné pouvoir : Mesdames et Messieurs, Alain SORIANO à Dominique HIRISSOU, François VERGNES à Paul BOULVRAIS, Martine SOUQUET à Francis RUFFEL

Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Florence BELOU, Monique CORBIERE-FAUVEL, Laurence CRANSAC-VELLARINO, Bernard EGUILUZ, Guy SANGIOVANNI, Claude SOULIES

Secrétaire de séance : Paul BOULVRAIS

N°13_2025DB

ACTES : 7.5.3

OBJET DE LA DÉCISION DU BUREAU : 09- Demande de subvention auprès de l'Union européenne (programme LEADER 2023-2027) Projet Investissements en faveur de la transition alimentaire dans les restaurants scolaires en production du territoire de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet

Exposé des motifs

Dans le cadre de son Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) et du Projet Alimentaire Territorial, la Communauté d'agglomération Gaillac Graulhet travaille à privilégier les circuits courts, les produits de qualité et de proximité, réduire les emballages et le gaspillage alimentaire. La mise en place de nouvelles pratiques en particulier l'utilisation de nombreux fruits et légumes frais et de saison au sein de ses établissements de restauration collective dans le cadre d'un partenariat avec les maraichers locaux génère un besoin en matériel sur les sites notamment : capacité de stockage, matériel pour l'épluchage et la découpe.

La Communauté d'agglomération a engagé une réelle dynamique autour de la restauration collective depuis plusieurs années. La qualité de ce service par la qualité des repas avec des approvisionnements de plus en plus locaux est une des préoccupations de l'intercommunalité. Elle souhaite poursuivre son engagement en faveur d'un approvisionnement des cuisines scolaires en produits locaux frais et de qualité et l'équipement de ses sites afin de permettre de travailler des volumes plus importants de produits bruts (fruits et légumes), d'améliorer les conditions de travail de ses collaborateurs.

Par décision de Bureau du 13 mai 2024, la Communauté d'agglomération s'est portée candidate au dispositif régional d'aide en faveur de la transition alimentaire dans la restauration collective. Une demande a été déposée pour acquérir du matériel et équipement pour les cuisines en production de Brens, Cahuzac sur Vère, Cestayrols, Cadalen, Giroussens, Labastide de levis, Parisot, Salvagnac, Técou.

Il est proposé de compléter cette demande par le dépôt d'un dossier de subvention auprès de l'Europe au titre du Programme Leader 2023-2027.

L'opération Leader portera sur les dix cuisines en production du territoire à savoir les neuf cuisines visées par la demande régionale auxquelles s'ajoute le nouveau site de Montgaillard. Il s'agira d'acquérir du matériel et des équipements pour le stockage de produits frais et servis finis, la transformation des produits bruts mais aussi du matériel pour améliorer le travail des cuisiniers.

Le coût de l'opération et le plan de financement prévisionnel se présentent comme suit :

Coût estimatif de l'opération	
Postes de dépenses	Montant prévisionnel HT en €
Matériel électroménager	9 501.88
Matériel de cuisson	6 920.00
Matériel de conservation et de refroidissement	30 313.00
Mobilier inox et rayonnage	4 137.90
Matériel de maintien, remise en température et transports	3 742.80
Total	54 615.58 €

Plan de financement prévisionnel		
Financeurs	Montant	En %
Europe- Leader	33 804.96 €	61.90 %
Région	9 887,50 €	18.10 %
Autofinancement	10 923.12 €	20%

Le Bureau,

Ouï cet exposé,

Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2016 approuvant les statuts de la Communauté d'agglomération notamment l'article 6.3.4 Compétence écoles et services périscolaires,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'agglomération n°217_2020 du 14 septembre 2020 donnant délégation au Bureau concernant la validation des demandes de financement sur les dossiers au titre des fonds européens (y compris au titre de la coopération européenne), l'Etat, de la Région, du Département et de tout autre cofinancier, ainsi que leurs modifications,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'agglomération du 20 juin 2023 adoptant le Projet Alimentaire Territorial de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet et ses orientations stratégiques qui seront déclinées dans un plan d'actions concrètes,

Considérant que l'opération s'inscrit dans les axes stratégiques du Projet Alimentaire Territorial (développer une culture de l'ambassadeur du bien-manger), du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) (poursuivre la transition agricole du territoire en développant l'économie circulaire) et dans les objectifs du Programme Leader 2023-2027 en référence à la fiche-action 3 du plan de développement du Gal Pays de Cocagne Gaillac-Graulhet,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **autorise** le Président à solliciter une subvention auprès de l'Union européenne au titre du programme LEADER 2023-2027 conformément au plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,

- **donne** pouvoir au président pour faire les démarches nécessaires et signer tout document afférent à la présente décision.

Acte rendu exécutoire

- après transmission en Préfecture

Le 04 MARS 2025

- publication - mise en ligne

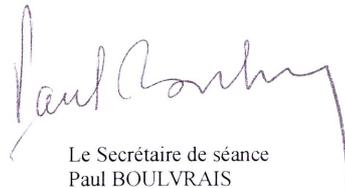
Le 04 MARS 2025

Et/ou notification

Le

Pour extrait conforme,

Fait les jour, mois, an, susdits,



Le Secrétaire de séance
Paul BOULVRAIS



Le Président,
Paul SALVADOR

Envoyé en préfecture le 04/03/2025

Reçu en préfecture le 04/03/2025

Publié le 04/03/2025



ID : 081-200066124-20250224-13_2025DB-DE